



**Fonction publique**  
Le 16 juin 2010

COMMUNIQUÉ

## **Imposons le retrait du projet de loi !**

***Le gouvernement vient de dévoiler son projet de loi sur les retraites.***

***Dans le public comme dans le privé, avec le report de l'âge légal à la retraite et la confirmation de l'allongement de la durée de cotisations, c'est la baisse des pensions qui est programmée.***

***Le gouvernement porte à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite pour les personnes nées après le 1<sup>er</sup> janvier 1956. Mais dès l'année prochaine, l'âge légal sera reporté de 4 mois pour les personnes nées après le 1<sup>er</sup> juillet 1951.***

***Surtout, en repoussant à 62 ans le droit de partir en retraite, le gouvernement reporte de fait toutes les autres limites d'âge. Ainsi l'âge d'annulation de la décote, aujourd'hui fixé à 65 ans sera reporté à 66 ans en 2019 et 67 ans en 2023.***

***De même, l'âge légal pour les fonctionnaires en catégorie active sera décalé de deux ans passant de 50 à 52 ans ou de 55 à 57 ans, l'âge d'annulation de la décote étant repoussé d'autant.***

***Si les échéances peuvent paraître lointaines, c'est un rythme rapide qu'a choisi d'adopter le gouvernement et les personnels seront affectés dès l'année prochaine.***

***Ceux et celles qui perçoivent les plus basses pensions seront également touchés par les restrictions annoncées pour l'accès au minimum garanti.***

***Il faut rajouter à ces mesures la mise en extinction du dispositif de départ avant 60 ans des parents de trois enfants.***

***En matière de pénibilité, le gouvernement endosse la conception de l'individualisation du MEDEF et il est évident qu'à terme, il utilisera cette méthode pour remettre en cause les catégories actives.***

***La hausse du taux de cotisation des fonctionnaires, même étalée sur dix ans représente une baisse du salaire et se conclura à terme par la perte d'une journée de salaire par mois. Cette mesure est à mettre en corrélation avec les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis 2000, l'annonce d'une « négociation » salariale le 25 juin qui s'annonce plus que tendue et le gel de la participation de l'état au financement des pensions des fonctionnaires.***

***Ce projet porte l'idéologie de la rigueur libérale et fait payer la crise à tous les salariés.***

***Le 24 juin est une étape indispensable de mobilisation par la grève et les manifestations pour montrer au gouvernement que son projet est largement rejeté. Au-delà il faut se préparer à un affrontement majeur dès la rentrée.***